ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Présentation du CFP de la PAC 2028-2034

Question écrite n° 8724

Texte de la question

Mme Hélène Laporte appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences particulièrement préoccupantes de la proposition de la Commission européenne concernant le futur cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034. Le 16 juillet 2025, la Commission européenne a présenté les grandes lignes de ce nouveau CFP, qui prévoit de consacrer 300 milliards d'euros à la politique agricole commune (PAC), soit une baisse de près de 20 % par rapport à l'enveloppe allouée pour la période 2021-2027 (387 milliards d'euros). Ce recul budgétaire, déjà massif en valeur nominale, l'est encore davantage en valeur réelle si l'on tient compte de l'inflation anticipée sur la période 2028-2034. Ce CFP proposé constitue une attaque directe contre le modèle agricole européen et français, au moment même où les agriculteurs sont confrontés à une crise de revenus, à une inflation persistante sur les intrants et à une multiplication des normes environnementales. L'absence de toute garantie d'indexation sur l'inflation et la dilution annoncée de la PAC au sein d'un « fonds unique » constituent autant de signaux alarmants pour l'avenir des exploitations. Alors que la France prétend faire de la souveraineté alimentaire une priorité stratégique, elle lui demande de s'opposer fermement à la politique d'austérité agricole portée par ce CFP et à exiger un maintien du niveau actuel des fonds alloués à l'agriculture française dans le cadre de la PAC en valeur réelle.

Données clés

Auteur : Mme Hélène Laporte
Circonscription : Lot-et-Garonne (2e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8724
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 juillet 2025, page 6542